

## **PROCES VERBAL du Conseil Municipal** **- Séance du 27 janvier 2025 – 20h30 -**

Sous la présidence de M. Julien DEGOUT, sont présents : Mme Christelle MURON, M. Jean-Marc DUSSUPT, Mme Marie-Hélène PERICOT-GOUTTEFANGEAS, Mme Pauline ARTHAUD, M. Michel BERTRY, Mme Agnès TAMAIN, Mme Lucie SION, M. Christian CHARRIERE, Mme Tessie BARJAT, M. Daniel LACOUR, M. Jean-Baptiste CARTON, Mme Christelle BALICHARD, M. Franck CHAUVE, Mme Séverine BONJEAN, Mme Françoise CHAUX et M. Olivier PERRAT.

ABSENTS EXCUSES : M. Enzo FLACHON et M. Quentin BEAL qui ont donné respectivement procuration à Mme Christelle MURON et Julien DEGOUT.

Secrétaire de séance : Mme Christelle MURON

Après avoir vérifié auprès de l'Assemblée qu'il n'y avait aucune observation sur le procès-verbal du conseil municipal du 9 décembre 2024, Monsieur le Maire informe que ce dernier sera publié sur le site de la commune.

### **I MICRO CRECHE (permis déposé le 8/08/2024 et accordé par le Maire le 7 janvier 2025)**

#### 1.1 Approbation de l'APD (Avant Projet Définitif)

M. le Maire présente l'APD pour la création de la Micro Crèche et d'un logement communal.

M. Jean-Baptiste CARTON constate que le budget est énorme par rapport au projet initial.

Monsieur le Maire informe que dans le projet initial les coûts du logement à l'étage, du dévoiement des réseaux, des aléas en raison du terrain n'étaient pas prévus.

M. Jean-Baptiste CARTON indique que l'architecte choisi était celui au plus gros taux d'honoraires mais sur un marché de 500 000 € et non du double. Il estime que le taux de 12.5 % ne devrait pas s'appliquer aux montants des travaux que l'architecte auraient dû anticiper dès le départ (désamiantage, réseaux, voirie...).

M. Franck CHAUVE voudrait que ce taux soit revu au taux de l'architecte moins-disant qui avait participé à la consultation initiale.

Monsieur le Maire dit qu'il faut aller au moins jusqu'à la consultation des entreprises pour se positionner définitivement sur la réalisation de ce projet et de ces options, il fera part des présentes discussions à l'architecte lors de la prochaine réunion de la commission.

Il informe aussi qu'il faudra certainement faire un permis de construire modificatif pour le problème du bardage du préau qui bouche la vue d'une fenêtre de la maison voisine.

Après délibération, le Conseil municipal approuve par 10 voix « pour » et 9 « abstention » l'Avant-Projet Définitif présenté par le Cabinet d'Architecture FABRIQUES.

#### 1.2 Demandes de subventions :

Le plan prévisionnel de financement suivant est proposé :

| <b>ESTIMATION Dépenses H.T.</b>  |                       | <b>Recettes H.T.</b>              |                       |
|----------------------------------|-----------------------|-----------------------------------|-----------------------|
| Etudes, diagnostics et contrôles | 8 658.75 €            | Département / LFa Contrat négocié | 100 000.00 €          |
| Travaux                          | 865 869.81 €          | CAF (mode PSU)                    | 270 000.00 €          |
| Maîtrise d'œuvre                 | 105 418.91 €          | Région Bonus Bois                 | 38 000.00 €           |
| Ameublement et Divers            | 115 419.00 €          | MSA gmr                           | 30 000.00 €           |
|                                  |                       | DETR (35%)                        | 383 378.00 €          |
|                                  |                       | Autofinancement                   | 273 988.47 €          |
|                                  |                       | dont Fonds de Soutien LFA         | 31 198.84 €           |
| <b>TOTAL</b>                     | <b>1 095 366.47 €</b> | <b>TOTAL</b>                      | <b>1 095 366.47 €</b> |

Le montant total des dépenses comprend les travaux de la microcrèche et du logement prévu à l'étage. Les accords de subvention du Département et de la Caf ont déjà été notifiés.

L'Assemblée approuve, par 18 voix « pour » et 1 « abstention », ce plan de financement et autorise le Maire à déposer la demande de subvention auprès de l'Etat au titre du DETR/DSIL, de la Région au titre du Bonus Bois et de la MSA au titre de l'appel à projet grandir en milieu rural.

### 1.3 Approbation du devis de désamiantage

M. le Maire présente le devis de DI ENVIRONNEMENT pour un montant de 19 668.00 € TTC. Il précise qu'il y a de l'amiante dans divers revêtements.

Après délibération le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce devis et s'engage à inscrire cette somme au BP 2025 à l'opération 294.

## II FINANCES :

### 2.1 Budget Lotissement la Provende : DM n°2

Mme Pauline ARTHAUD présente la délibération modificative ci-dessous qui a été rattachée au conseil municipal du 9/12/2024 pour pouvoir effectuer les écritures d'ordres, concernant les stocks de terrains en fin d'année.

Section de Fonctionnement

|          |                        |               |
|----------|------------------------|---------------|
| Dépenses | Chap 042 Article 71355 | + 19 018.59 € |
| Recettes | Chap 042 Article 71355 | + 19 018.59 € |

Section d'investissement

|          |                       |               |
|----------|-----------------------|---------------|
| Dépenses | Chap 040 Article 3555 | + 19 018.59 € |
| Recettes | Chap 040 Article 3555 | + 19 018.59 € |

L'Assemblée en prend connaissance sachant qu'il s'agit d'opérations d'ordres donc aucune incidence sur la trésorerie.

### 2.2 Budget Lotissement la Provende 2 : DM n°1

Elle présente aussi la délibération modificative ci-dessous qui a été rattachée au conseil municipal du 9/12/2024 afin de pouvoir effectuer les écritures des stocks de terrains en fin d'année.

Section de Fonctionnement

|          |                        |               |
|----------|------------------------|---------------|
| Dépenses | Chap 042 Article 71355 | + 70 750.37 € |
| Recettes | Chap 042 Article 71355 | + 70 750.37 € |

Section d'investissement

|          |                       |               |
|----------|-----------------------|---------------|
| Dépenses | Chap 040 Article 3555 | + 70 750.37 € |
| Recettes | Chap 040 Article 3555 | + 70 750.37 € |

L'Assemblée en prend connaissance sachant qu'il s'agit d'opérations d'ordres donc aucune incidence sur la trésorerie.

### 2.3 Budget annexe « Logements Passifs »

Mme Pauline ARTHAUD explique que l'entreprise PORTE SAS, en charge du lot « chauffage plomberie vmc climatisation et zinguerie » a fait parvenir deux factures concernant :

- la fourniture et la pose d'une paroi douche pour 1 984.10 € HT
- la mise en place d'un déshumidificateur pour 8 161.10 € HT,

Datant toutes les deux de septembre 2024.

Après délibération le Conseil municipal, par 18 voix « pour » et 1 « abstention », approuve le paiement de ces deux factures et s'engage à inscrire ces sommes au budget 2025.

#### 2.4 Remboursement Cantine municipale

M le Maire explique à l'Assemblée que suite au déménagement de la famille LEGALL TURTURIELLO, il convient de leur rembourser la réservation de janvier à la cantine de leur fils Gabriel, soit 16 €.

L'Assemblée approuve à l'unanimité ce remboursement.

### III RESSOURCES HUMAINES

#### 3.1 Convention protection complémentaire risque Santé :

Monsieur Olivier PERRAT explique qu'il convient de mandater le CDG42 à mener, pour notre compte, la procédure de mise en concurrence à la conclusion d'une convention de participation pour le risque « santé », obligatoire au 01/01/2026.

Cette procédure a déjà été faite pour le risque « prévoyance » à effet au 01/01/2025.

M. Jean-Baptiste CARTON demande s'il est possible d'établir un cahier des charges afin d'imposer des garanties minimales de bases.

L'Assemblée, à l'unanimité, accepte de mandater le CDG 42 pour mener cette procédure de mise en concurrence et prend acte que l'adhésion de la Commune à cette convention de participation ne se fera définitivement par délibération qu'après avoir pris connaissance des tarifs et garanties proposés.

#### 3.2 Avancement de grade de M. Jérôme BUISSON

M. Olivier PERRAT informe l'Assemblée du changement de grade de M. Jérôme BUISSON au 01/01/2025.

En effet, et suivant la délibération du 16/12/2020 par laquelle le Conseil municipal approuve le taux de 100% comme ratio de promus/promouvable pour la procédure d'avancement de grade de tous les cadres et grades d'emplois présents au sein de la commune de Noirétable, M. Jérôme BUISSON, Adjoint Technique Principal de 2<sup>nd</sup>e classe, est inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2025 par le CDG42.

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du Centre de Gestion de la Loire en date du 19/12/2024, il est proposé de modifier le tableau des effectifs en supprimant le poste d'Adjoint Technique de 2<sup>nd</sup>e classe à temps complet tenu par cet agent et de créer à la place le poste d'Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> classe avec la même quotité horaire.

L'Assemblée à l'unanimité adopte ces propositions.

#### 3.3 Avancement de grade de Mme Sylviane GERBAULT

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que vu le décret n° 2024.826 du 16/07/2024 relatif au recrutement, il est possible de promouvoir en interne des secrétaires généraux de mairie en catégorie B, sur le grade de Rédacteur Territorial.

Considérant la délibération du 13/04/2015 créant un poste de Rédacteur à temps complet et vu le tableau des effectifs.

Considérant que Mme Sylviane GERBAULT est inscrite sur la liste d'aptitude au grade de Rédacteur Territorial par voie de promotion interne pour les secrétaires généraux de mairie.

Il est donc proposé de modifier le tableau des effectifs en supprimant le poste d'Adjoint Administratif de 1<sup>ère</sup> Classe à temps complet tenu par cet agent.

L'Assemblée à l'unanimité adopte cette modification.

## IV QUESTIONS DIVERSES

### 4.1 Tarifs 2025 Camping Municipal

|   | Rappel 2024           | Proposition 2025      |
|---|-----------------------|-----------------------|
| Enfants de moins de 6 ans :   | <b>gratuit</b>        | <b>gratuit</b>        |
| Enfants de 6 ans à 12 ans   | <b>1.50 €</b>         | <b>1,70</b>           |
| Adulte et jeune de 12 ans à 18 ans  | <b>2.90 €</b>         | <b>3,30</b>           |
| Emplacement   | <b>2.40 €</b>         | <b>2,50</b>           |
| Véhicule  | <b>2.40 €</b>         | <b>2,50</b>           |
| Branchement électrique maximum 10 ampères   | <b>4.00 €</b>         | <b>4.00</b>           |
| Animal de compagnie   | <b>1.70 €</b>         | <b>1.70</b>           |
| Douche visiteur ('visiteur' = personne qui rend visite aux campeurs (famille ou amie) et n'est pas une personne venant de l'extérieur)  | <b>2.20 €</b>         | <b>2.20</b>           |
| Utilisation du lave-linge (avec dose de poudre)   | <b>3.50 €</b>         | <b>4.00</b>           |
| Taxe de séjour Adulte   | <b>0.20 € / jour</b>  | <b>0.20 € / jour</b>  |
| Taxe de séjour - de 18 ans  | <b>gratuit</b>        | <b>gratuit</b>        |
| <b><u>GARAGE MORT</u></b>   |                       |                       |
| Pour la période de l'ouverture du camping jusqu'au 31 mai   | <b>1.70 € / jour</b>  | <b>2.00 €</b>         |
| Du 1 <sup>er</sup> au 30 juin   | <b>2.20 € / jour</b>  | <b>2.50 € / jour</b>  |
| Du 1 <sup>er</sup> juillet au 31 août   | <b>12.00 € / jour</b> | <b>13.00 € / jour</b> |
| Du 1 <sup>er</sup> septembre au 30 septembre  | <b>2.20 € / jour</b>  | <b>2.50 € / jour</b>  |
| Du 1 <sup>er</sup> octobre à la veille de l'ouverture   | <b>19.50 € /mois</b>  | <b>20.00 € /mois</b>  |
| <b>FORFAITS SAISONNIERS DU 16. Avril AU 30. Septembre</b><br>applicables de l'ouverture du camping à la date de fermeture du camping L'encasement des forfaits se fera par tiers aux dates indiquées ci-après : 30 avril, le 30 juin, le 31 août. |                       |                       |
| - Caravane, 1 personne, 1 emplacement, 1 véhicule et électricité  | <b>657.00 €</b>       | <b>657.00 €</b>       |
| - Caravane, 2 personnes, 1 emplacement, 1 véhicule et électricité   | <b>816.00 €</b>       | <b>816.00 €</b>       |
| - Mobile home, 1 personne, emplacement et électricité   | <b>795.00 €</b>       | <b>795.00 €</b>       |
| - Mobile home, 2 personnes, emplacement et électricité  | <b>945.00 €</b>       | <b>945.00 €</b>       |
| - Enfant de 6 à 12 ans supplémentaire   | <b>36.00 €</b>        | <b>36.00 €</b>        |
| - Adultes et jeunes de 12 à 18 ans supplémentaires  | <b>91.00 €</b>        | <b>91.00 €</b>        |
| - Véhicule supplémentaire   | <b>136.00 €</b>       | <b>136.00 €</b>       |
| - Animal de compagnie (tenue en laisse)   | <b>100.00 €</b>       | <b>100.00 €</b>       |
| <b>Réservation d'un séjour de plus de 5 jours</b><br>(délibération du 29.03.2013.)  | <b>30.00 €</b>        | <b>50.00 €</b>        |
| <b>Badge d'accès au camping</b> (Facturé si n'est pas restitué à la fin du séjour)  | <b>25.00 €</b>        | <b>30.00 €</b>        |
| <b>Aire d'accueil de camping-cars plan d'eau :</b><br><b>jeton</b> (vendu à l'unité) ; 1 jeton=4h00 d'électricité, 1jeton=1 vldange   | <b>3.60 €</b>         | <b>3.60 €</b>         |

**Ouverture en 2025 : le 16 avril      Fermeture : le 30 septembre**

## TARIFS FUSTES 2025 :

### Fuste 1 Puy de Rôt: de 12 m<sup>2</sup> pour 2 personnes maximum

| Temps d'occupation | Nuitée | Week-end | Semaine 2024/2025 |
|--------------------|--------|----------|-------------------|
| Basse saison       | 30 €   | 60 €     | 100 € / 140 €     |
| Haute saison       | N/A*   | N/A*     | 160 € / 190 €     |

### Fuste 2 Le Chaumeiller : de 26 m<sup>2</sup> pour 4 personnes maximum

| Temps d'occupation | Nuitée | Week-end | Semaine       |
|--------------------|--------|----------|---------------|
| Basse saison       | 60 €   | 130 €    | 220 € / 220 € |
| Haute saison       | N/A*   | N/A*     | 360 € / 360 € |

### Fuste 3 Le Pic Pelé : de 32 m<sup>2</sup> pour 6 personnes maximum

| Temps d'occupation | Nuitée | Week-end | Semaine       |
|--------------------|--------|----------|---------------|
| Basse saison       | 80 €   | 150 €    | 270 € / 300 € |
| Haute saison       | N/A*   | N/A*     | 420 € / 450 € |

\*N/A : Non applicable

M. Franck CHAUBE demande si la location des fustes fonctionne bien. Mme Tina SAURON, gardienne du camping et présente à la réunion, explique qu'avec la publicité faite sur le site internet et auprès de l'Office de Tourisme, la saison prochaine devrait être bien remplie.

Mme Christelle MURON rajoute que les locations sont surtout demandées pour les deux plus petites fustes, en raison de la taille des familles demandeuses, et non pour un problème de tarif.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité valide ces tarifs applicables à compter de ce jour.

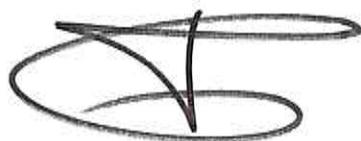
- M. Franck CHAUBE rappelle les réunions qui ont eu lieu pour la mise en place du **PLU intercommunal** avec LFA. Il trouve dommage que seuls les terrains concernant les particuliers ont fait l'objet de discussions, que les zones économiques n'ont pas été regardées et qu'il faudrait faire le point avec les communes alentours.

M. Jean-Marc DUSSUPT explique que les points concernant ces zones sont prévus lors d'une prochaine réunion, que des doléances sont déjà posées sur les zones d'activités de Montifaux et de l'Etang.

- Mme Christelle BALICHARD informe que l'Assemblée Générale du **Comité des Fêtes** a eu lieu. Elle fait part des remerciements du Comité à la Commune pour avoir accordé son aide financière et sa mise à disposition des services techniques.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15**

La Secrétaire de Séance  
Christelle MURON



Le Maire  
Julien DEGOUT

